

Présidence de la République

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 20 août 2021 portant concession de la Médaille militaire

NOR : PRER2120649D

Par décret du Président de la République en date du 20 août 2021, pris sur le rapport du Premier ministre et sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 24 juin 2021 portant que les présentes concessions sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la Médaille militaire est concédée aux étrangers ayant servi dans l'armée française dont les noms suivent :

M. Mezrane (Jilali), de nationalité marocaine, ancien tirailleur du 3/5^e régiment de tirailleurs marocains, 1 citation.

M. Wane (Demba), de nationalité mauritanienne, ancien sergent du 63^e régiment d'infanterie de marine, 1 citation.